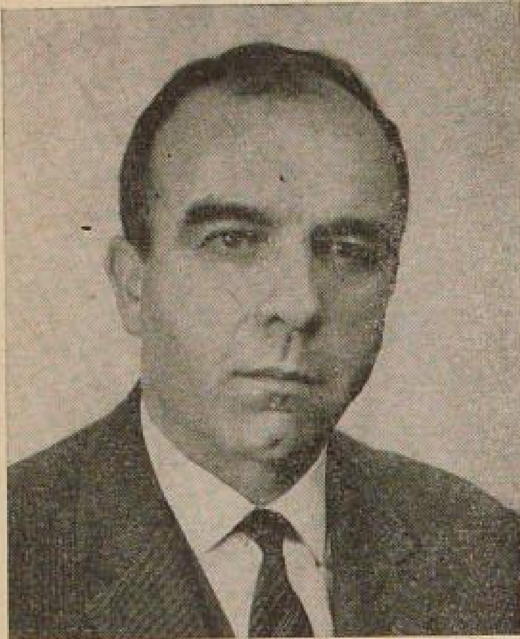


DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

ELECTIONS LÉGISLATIVES
du 5 Mars 1967

PREMIÈRE CIRCONSCRIPTION

Electrices, Electeurs,

Mes Chers Compatriotes,

Vous m'avez en 1962 manifesté votre confiance parce que vous saviez que, Lozérien, né à SAINTE-ENIMIE, Médecin à MENDE depuis 1946, j'ai toujours été très attaché aux populations de ce Département dont je connais les difficultés de vie sur une terre aride et soumise aux intempéries.

Cette confiance que vous aviez mise en moi je l'ai reportée toute entière au service de la Lozère et de ses habitants.

Vous connaissez aussi mon remplaçant éventuel : Monsieur Auguste AUBAZAC, mécanicien et marchand de machines agricoles à LANGOGNE, dont l'activité professionnelle le rend très informé des besoins de nos régions rurales.

● SUR LE PLAN NATIONAL

Libre de toute entrave je m'étais présenté à vous comme candidat indépendant, **souhaitant voir s'instaurer en France des institutions politiques stables, qui garantiraient la sauvegarde des libertés fondamentales et nous apporteraient la sécurité dans un pays désormais orienté vers l'avenir.**

J'ai participé librement à la réalisation de ce programme de politique nationale parce qu'il m'est apparu comme devant garantir l'expansion économique et sociale ainsi que l'accession de la France à une place parmi les nations.

Appartenant à la majorité gouvernementale dont j'approuve les grandes options, j'ai été investi de la confiance du Gouvernement de la Vme République.

Notre programme a pour premier objet : L'avenir de la Lozère

Maire de SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ depuis 7 ans et Conseiller Général du Canton de MENDE depuis 9 ans, je connais toutes les difficultés que rencontrent les Collectivités de ce Département pour réaliser leurs projets d'expansion économique par l'aménagement de la voirie, des adductions d'eau et la réalisation de tous les travaux destinés à servir les habitants de nos Communes.

C'est pourquoi tout au long de la législature qui s'achève et depuis 1962 j'ai porté tous mes efforts à attirer l'attention du Gouvernement sur le Département de la LOZÈRE.

A ce titre, j'ai fait de nombreuses interventions à la Tribune de l'Assemblée Nationale et pris part aux débats relatifs :

— A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, le 27 Novembre 1963 (exposant la situation difficile des pays de montagne et en particulier du Département de la LOZÈRE et demandant au Gouvernement un accroissement de l'aide financière qui lui était accordée).

— Au BUDGET DE L'AGRICULTURE — F.O.R.M.A. — le 28 Octobre 1965 (demandant la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques ; des débouchés pour les produits agricoles français ; la garantie du revenu agricole et des risques causés par les intempéries et les épizooties).

— A L'AGRICULTURE — F.O.R.M.A. et B.A.P.S.A. — le 26 Octobre 1966 (demandant au Gouvernement d'accroître son effort pour tous les travaux d'aménagement rural pour le Département de la Lozère, la suppression des abattements de zone et l'application des mesures de péréquation profitables aux habitants du Département ainsi que le bénéfice du décret sur les zones déshéritées).

J'ai participé à l'élaboration et au vote des lois comportant des mesures favorables aux agriculteurs :

— **Assurance maladie des Exploitants Agricoles.**
— **Assurance accident des Exploitants Agricoles.**
— **Loi sur l'élevage.**
— **Décret sur les zones déshéritées.**
— **Economie contractuelle en agriculture.**
— **Fonds d'action sociale et d'aménagement des structures** (F.A.S.A.S.A.).
— **F.O.R.M.A.** (Fonds d'Orientation et Organisation des Marchés Agricoles).
— **Budget Annexe des Prestations Sociales Agricoles** (B.A.P.S.A.).
— **Allocations viagères de départ.**
— **Avantages sociaux** (relèvement du taux des retraites pour les agriculteurs âgés, primes d'installations pour les jeunes agriculteurs, etc...).

Dans le domaine de l'Enseignement

J'ai fait aussi des interventions le 26 Juillet 1963, le 29 Octobre 1965 et le 18 Octobre 1966 (demandant le maintien des Ecoles dans les villages lozériens et appelant l'attention du Gouvernement sur les bourses scolaires, le ramassage scolaire, le maintien des C.E.G., l'aide à l'enseignement privé, etc...).

Intervention pour obtenir des indemnités au profit des sinistrés : Inondations de 1965

— *Obtention* en 1964 de la part du Ministre des Finances, d'un crédit de 50 000 000 AF au titre des calamités agricoles.

— *Attribution de crédits* au profit de la construction, de l'habitat rural, etc...

NOTRE ACTION s'est aussi exercée au profit des ARTISANS, COMMERÇANTS et PROFESSIONS LIBERALES par le vote de la loi (dont je suis l'auteur) leur accordant l'assurance maladie qui entrera en vigueur dans le courant de l'année 1967.

NOS EFFORTS porteront essentiellement à obtenir dans tous les domaines :

AGRICULTURE — COMMERCE — ARTISANAT — TRANSPORTS — TOURISME et HOTELLERIE — IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES, le maximum d'aide de l'ETAT afin de maintenir les populations de ce Département et accroître leurs revenus.

● SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET SOCIAL

Vice-Président de la Commission des Affaires Sociales, j'ai exercé une action que je poursuivrai pour obtenir :

— la suppression totale des abattements de zone ;
— le relèvement de certaines catégories de salariés afin de permettre aux *travailleurs* un accroissement de leur standing de vie ;
— une aide accrue en faveur des personnes âgées par l'attribution d'avantages sociaux plus importants pour leur permettre de vivre plus aisément ;
— des mesures en faveur des jeunes ;
— la promotion sociale de la femme ;
— des mesures favorables à la famille.

Vous savez qu'en toutes circonstances vous avez pu vous adresser à moi, je ferai toujours l'impossible pour vous aider à résoudre les difficultés que vous rencontrez ; vous m'avez déjà manifesté votre confiance.

Vous voudrez me la renouveler en votant massivement pour nous

Docteur Pierre COUDERC
Député de la Lozère
Maire de St-Etienne-du-Valdonnez
Conseiller Général du Canton de Mende

Auguste AUBAZAC
Ancien Adjoint au Maire de Langogne
Membre de la Chambre de Commerce

Candidats Républicains Indépendants

INVESTITURE Ve RÉPUBLIQUE

IMP. CHAPTAL - MENDE